



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de janvier à 15h, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en mairie de Vieux-Boucau sous la présidence de M. Philippe DAUCHEL.

Présents : M. Philippe DAUCHEL, M. Pierre FROUSTEY, M. Michel CASTETS, M. Serge VIAROUGE, M. Sébastien FAISSOLLE, M. Thomas ESPIL, Mme Martine PERNIN.

Absents /Excusés : Mme Frédéric CHARPENEL, M. Danny JAMMES, Mme Marie Blanche LABOILLE-MORESMAU, Mme Aurélie SOUBESTE.

Secrétaire de séance : M. Thomas ESPIL.

Approbation du procès-verbal du précédent comité syndical :

Le procès-verbal du comité syndical du 17/11/2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

1. Transfert des missions du SIPA à MACS : engagement de la procédure de dissolution du SIPA
2. Informations diverses

1. Transfert des missions du SIPA à MACS : engagement de la procédure de dissolution du SIPA

Rapporteur : Philippe DAUCHEL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5212-33 et suivants, relatifs à la dissolution des syndicats intercommunaux,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Port d'Albret ;

Considérant que la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud a pour intention de reprendre les compétences et missions actuellement exercées par le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Port d'Albret,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'engager la procédure de dissolution du syndicat intercommunal dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la dissolution du syndicat est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres et à un arrêté du représentant de l'État ;

Sur proposition du rapporteur, le comité syndical délibère et décide à l'unanimité de :

Article 1 : APPROUVER le principe de l'engagement de la procédure de dissolution du syndicat intercommunal de Port d'Albret,

Article 2 : SOLLICITER les conseils municipaux des communes membres afin qu'ils se prononcent par délibération sur cette dissolution,

Article 3 : PROPOSER que les compétences actuellement exercées par le syndicat soient transférées à la communauté de communes MACS,

Article 4 : AUTORISER Monsieur le Président du SIPA à notifier la présente délibération aux communes membres ;

2. Informations diverses

DATE	PRESTATAIRE	IMPUTATION	OBJET	MONTANT TTC
08/12/2025	JM LURO	2031_INVEST	Proposition dossier d'ingénierie "portes de la dérivation"	9 192 €
10/12/2025	MPS	2181_INVEST	Test étanchéité porte BPE	418,32 €
16/12/2025	AGRIVISION	61551_FONC	Entretien tracteur "courroie tendeur"	577,80 €
23/12/2025	LAVIGNOTTE	611_FONC	Soutènement murette + reprise enrochement bétoné Vieux Boucau	33 320 €
23/12/2025	AGRIVISION	2181_INVEST	Pièce intermédiaire pour adaptation godet tracteur	865,72 €
23/12/2025	LAUSSU	611_FONC	Enrobé route promenade du lac "coté miniport"	56 880 €
08/01/2026	DIPLAND	61551_FONC	Réparation bras frontal tracteur	1 500 €

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 15h45.

Le Secrétaire de séance

Thomas ESPIL



Le Président

Philippe DAUCHEL

